

PROCLAMATION

The Adoption Amendment and Vital Statistics Amendment Act (Opening Birth and Adoption Records) (S.M. 2014, c. 25)

With the advice and consent of the Executive Council of Manitoba, we name June 15, 2015, as the day on which *The Adoption Amendment and Vital Statistics Amendment Act (Opening Birth and Adoption Records) (S.M. 2014, c. 25)* comes into force.

HIS HONOUR PHILIP S. LEE
Lieutenant Governor of the Province of Manitoba
Winnipeg, Manitoba
May 20, 2015
Minister of Justice and Attorney General
GORD MACKINTOSH

PROCLAMATION

Loi modifiant la Loi sur l'adoption et la Loi sur les statistiques de l'état civil (accès aux documents de naissance et d'adoption), c. 25 des L.M. 2014

Sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif du Manitoba, nous fixons au 15 juin 2015 la date d'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur l'adoption et la Loi sur les statistiques de l'état civil (accès aux documents de naissance et d'adoption), c. 25 des L.M. 2014*.

PHILIP S. LEE,
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)
Le 20 mai 2015
Le ministre de la Justice et procureur général,
GORD MACKINTOSH